



Fiche action n°40

COMMUNICATION SUR LA CHARTE DE L'ARBRE

Pourquoi ?

La ville d'Orvault est signataire de la charte Métropolitaine. La commune a également élaboré sa propre charte de l'arbre. Cette charte reprend à travers les fiches actions des engagements de la Métropole. L'arbre en ville est devenu un enjeu important pour les futures générations. Il peut être un des éléments essentiels pour lutter et supporter le réchauffement climatique.

La présence de l'arbre est aussi une garantie du maintien de la biodiversité en ville. Il est donc important de communiquer les actions conduites par la ville sur son patrimoine arboré auprès des Orvaltais. Ces actions sont diverses, elles suivent les différents stades de la vie d'un arbre. Elles mettent en valeur les bienfaits de l'arbre pour l'homme et pour la planète. Elles évoquent les bonnes pratiques et les objectifs à atteindre.

Objectifs :

- Faire connaître les engagements de la charte Métropolitaine.
- Faire connaître les actions de la ville.
- Mettre en valeur l'importance de l'arbre en ville.

Acteurs et actrices :

- Agents du service Patrimoine végétal et Espaces Publics
- Le service de Nantes Métropole « La Canopée »
- Les élus et les Orvaltais

Cette fiche action se réfère aux **engagements n° 23 et 24 de la charte métropolitaine des arbres de Nantes Métropole.**